qui descend dans la vallée d'Ali-Bey-Keui. En se portant sur son revers de droite, on s'est maintenu à la hauteur de la ligne de pente dont nous avons parlé. Ce repère une fois établi, il n'était pas difficile de lui subordonner l'emplacement et la hauteur des divers aqueducs qu'on avait à construire.

On fit franchir aux eaux d'Ayvat-Bendi la vallée de Pyrgos, sur un aqueduc de trois cents toises, appelé le Long-Aqueduc, situé à l'ouest du village.

Les eaux de Belgrade sont fournies à la tête de la vallée par trois sources qui coulent dans des vallons très-resserrés. Elles se réunissent en un seul courant un peu au-dessous du village, et entrent presque tout de suite dans un grand réservoir formé par un bend d'une très-belle construction. Au-dessous de ce bend, la vallée de Belgrade s'ouvre davantage un affluent, et plus loin sur sa droite un autre affluent appelé *Pacha-Déréci*, dont les eaux ont été dérivées pour être amenées dans le conduit qui a son origine au grand bend. Le vallon de *Pacha-Déréci* a un bend et un grand aqueduc. A peu de distance du dernier ouvrage, les eaux du bend de Pacha-Déréci et celles du grand bend de Belgrade, augmentées des eaux du nouveau bend établi, en 1817, sur le premier affluent, (1) entrent dans un seul conduit en pierre, et se rendent ainsi réunies, à l'aqueduc coudé de Pyrgos. Deux autres conduits, ayant de nombreux regards, prennent du côté d'Ayvat-Bendi et de Belgrade à leur sortie du Long-Aqueduc et de l'aqueduc coudé, et les portent au Bach-Havouz de Pyrgos, (2) où elles arrivent chacune de son côté. Un troisième conduit, qui part du même Bach-Havouz, amène ces eaux réunies jusqu'au haut de la vallée d'Ali-Bey-Keui, qu'elles franchissent en passant sur l'aqueduc de Justinien; cet aqueduc est un ouvrage capital, et sans contredit le plus beau monument qui nous reste du moyen-âge.

Les eaux, en sortant de cet aqueduc, pénètrent dans un conduit voûté, qui suit le croupe des collines de la droite de la vallée d'Ali-Bey-Keui, à demi-lieue au-dessous de l'aqueduc de Justinien, la vallée de Djébédjé-Keui, au moyen d'un aqueduc à double rang d'arcades d'une assez belle construction. Le même conduit reçoit, par l'intermédiaire du barlo-havouz placé à la sortie de cet aqueduc, les eaux d'un autre conduit provenant de diverses dérivations faites dans la vallée. Les eaux réunies de l'aqueduc et de la vallée de Djébédjé-Keui, sont reportées sur le revers de la vallée d'Ali-bey-Keui, qu'elles suivent jusqu'au Takcim d'Egri-Kapou, d'où elles sont dirigées dans divers quartiers de Constantinople.

Le Takcim d'Egri-Kapou, placé en dehors et près des murs de cette capitale, dans le voisinage d'Eyoub, date de l'époque de la construction des aqueducs dont nous avons parlé. Il se lie à leur système, ainsi que les conduits voûtés qui partent de ce bassin, et dont l'un va au takcim de Ste-Sophie, et l'autre passant par la porte d'Andrinople, se rend à Narli-Kapou, au bord de la Propontide, dans le voisinage des Sept-Tours.

Le conduit qui porte les eaux du takcim d'Egri-Kapou au takcim de Ste-Sophie, fournit au versant du côté du port, et aussi à une partie du versant de la Propontide, par l'intermédiaire du takcim d'At-Bazari, intermédiaire au takcim d'Egri-Kapou, et à celui de Ste-Sophie.

Le takcim d'At-Bazari correspond à l'aqueduc de Valens, dont il est peu éloigné. Il se trouve placé à huit toises au-dessous de la partie supérieure de cet aqueduc; ainsi ces deux ouvrages, appartiennent à deux conduites d'eau très-distinctes. La première suit à mi-côte le revers des collines qui forment la droite de la vallée d'Aly-bey-Keui, et l'Aqueduc de Valens donne passage à celles qu'on a recueillies à la partie supérieure de ces collines. La plupart des auteurs, parmi lesquels on doit compter Gyllius que l'on a copié, prétendent que l'Aqueduc de Valens reçoit les eaux qui viennent de Belgrade; mais c'est une erreur, comme nous venons de le prouver.

Le takcim de Ste-Sophie fournit au sérail du Grand-Seigneur. Les eaux qui s'y rendent, après avoir passé sous l'Hôtel de la Monnaie, vont aboutir à une citerne d'une des cours du Harem, d'où elles sont élevées au moyen d'un Noria. Elles débouchent ensuite près de Top-Kapoucï, dans un bassin qui passe pour avoir vingt-cinq toises de long sur vingt-deux de large, et où l'on a établi un bateau pour les amusements du Sérail.

Le conduit du takcim d'Egri-Kapou à Narli-Kapou se dirige vers la Propontide; et dans la partie correspondante au faite du contrefort, près du cimetière des arméniens, il passe au bas d'un regard qui a vingt-six mètres de profondeur. De la porte d'Andrinople, il se rend à Top-Bagché et à Kalderim, qui ont un takcim chacun. Plus bas, à Daoud-Pacha, il y a un autre takcim, dont les eaux se partagent entre Daoud-Pacha-Kapou-çu et St-Jean Studius. Ce dernier endroit a encore un takcim qui distribue l'eau dans ses environs.

CONDUITES DES EAUX PRISES A LA PARTIE SUPÉRIEURE DU CONTREFORT ET SUR LE VERSANT DE LA PROPONTIDE.

La plupart des conduites d'eau dont nous avons à parler dans ce paragraphe sont des fondations prouées faites à des mosquées. Les eaux courantes qu'elles amènent sont leurs réservoirs dans ces mosquées où elles alimentent, soit en dehors, soit dans les cours d'entrée, les fontaines pour les ablutions qui doivent précéder la prière. Une partie de ces eaux circule dans des tuyaux de grès ou de plomb, et passent sur l'Aqueduc de Valens. Nous parlerons de cet ouvrage, qui fut dans l'origine un beau monument, mais qu'on a mutilé depuis pour un objet pareil.

La première conduite que l'on trouve en s'élevant de la vallée occidentale des Eaux-Douces sur le plateau qui regarde Constantinople, est celle qui fournit à la mosquée de Sultan-Bajazet.

A une lieue d'Eionb, passant par Kutchuk-Keui, village grec, on trouve une grande prairie aqueuse, appelé *Pacha-Tchiftri*. En creusant la terre de quelques pieds, on a formé dans beaucoup d'endroits des fontaines, auxquelles on a adapté des tuyaux de grès, lesquels vont aboutir à une vaste citerne, d'où ils en coulent, passent sur un aqueduc construit il y a peu d'années; elles pénètrent ensuite dans la montagne, au moyen d'un conduit souterrain.

Le vaste espace où se trouvent les sources qu'on a recueillies est dépouillé d'arbres et d'arbustes; ce n'est qu'une pelouse aqueuse, ombragée de bruyères très-courtes, sur laquelle on n'aperçoit pas même un buisson.

Les montagnes de Karamatli, à six lieues de la porte d'Andrinople, fourniront des eaux abondantes que l'on a dérivées par plusieurs directions. Les hauteurs de Kolkati, à l'est de San-Stephano, donnent aussi beaucoup de sources. Les eaux de ces deux endroits passent sur l'aqueduc de Khavass-Kenisu, dans deux tuyaux de grès placés près l'un de l'autre, et maçonnés tout autour. Cet aqueduc est d'ancienne construction; il a onze arcades. Des contre-forts appuient ses murs de face; dont le revêtement est en pierre de taille posées sans ciment, liées les uns aux autres dans l'intérieur par des agrafes de fer scellées en plomb. L'aqueduc de Kavass Kenisu est en ruine; le figuier sauvage, établi dans le massif de la maçonnerie, travaille avec énergie à sa destruction.

Dans le voisinage de la porte d'Andrinople, sur le chemin de Ponte Piccolo, se trouve un pli du terrain qui a quelques sources; on les a réunies dans un endroit appelé *Bairom-Pacha*, au milieu de jardins potagers.

On a tiré aussi plusieurs bulé d'eau (1) des hauteurs près de Toptchiftri, village d'une cinquantaine de feux, et distant de huit cents toises de la même porte. L'endroit où il est situé est une espèce de plateau, d'où partent deux ravins qui tombent sur Eioub à l'extrémité du port, et où prend son origine la vallée qui passe à Daoud-Pacha, ainsi que celle qui traversant la chaîne de Constantinople va déboucher à la Mer de Marmara.

On a recueilli, toujours pour le service de la capitale, les eaux de sources qui se trouvent entre Nifez et Ajça, sur les collines où ces deux villages sont situés, à deux heures de la porte d'Andrinople, du côté de Belgrade.

On a également recherché dans les collines de Bolouki plusieurs sources dont on a profité. Ces collines longent le ravin, sur le bord opposé duquel se trouve placée la partie de l'enceinte de Constantinople qui est sur le versant de la Propontide. Les sources qui y ont été captées sont un peu au-delà de l'Alt-ous, ou fontaine sacrée, qui contient des poissons que les Grecs, un peu enclins à la superstition, regardent comme miraculeux.

CONDUITE DES EAUX QUI ABREUVENT PÉRA ET LES FAUBOURGS ADJACENS.

La vallée de Baghtché-Keuïu, la plus orientale de celles qui ont leur direction vers les Eaux-Douces et en même temps la plus proche du Bosphore, fournit, au moyen de réservoirs et de conduits de dérivation, les eaux qui abreuvent Péra et les faubourgs qui l'avoisinent; elle fournit aussi à quelques villages du Bosphore.

Cette vallée est formée à son origine de deux vallons et d'un grand ravin disposés en pate d'oie. Les eaux du vallon oriental, retenues au-dessus du village de Baghtché-Keuïu par une digue, prouvent un grand réservoir appelé *Mahmoud-Bendi* (bend veut dire digue); la partie est ici prise pour le tout. Un autre réservoir formé de la même manière, situé dans le vallon adjacent, et appelé *Validé-Bendi*, ou réservoir de la Validé, contient à peu près la même quantité d'eau. Réunies dans un conduit commun, les eaux de ces deux bends sont amenées à l'aqueduc sur les arcades de Baghtché-Keuïu. Depuis cet aqueduc jusqu'au takcim de Péra, elles circulent dans des conduits à souterrain, (2) qui sont établis sur le faite qui sépare la vallée orientale des Eaux-Douces du Bosphore; ils ont un grand nombre de regards. Dans quelques parties, ce faite est tellement resserré qu'il n'a que deux toises de largeur.

Les dernières nouvelles de la Bosnie vont jusqu'au 15 avril : elles annoncentque Mohammed Iskender bey a battu complètement, près de Bihacz, les rebelles qui se sont dispersés dans toutes les directions. Omer pacha a occupé la Crafina et envoyé des commissaires auprès des autorités autrichiennes pour demander qu'on régularise le service des frontières et que la police s'y fasse plus efficacement.

On nous écrit de Bucarest, en date du 1er de ce mois :

« Mehemed éfendi, muhurdar du ministre des affaires étrangères, est arrivé en notre ville le 23 avril dernier. Il est porteur de deux firmans de la S. Porte adressés au prince Stirbey, qui l'a parfaitement accueilli. Le 26 avril, la lecture des deux firmans a été faite au palais du prince avec la plus grande solennité et le cérémonial voulu pour la réception et l'audition des firmans impériaux, en présence d'Ahmed-Véfik éfendi, commissaire impérial, de Halim pacha, commandant en chef des troupes, du métropolitain, du conseil administratif extraordinaire, des membres du divan *ad hoc*, des grands boyards et d'un nombreux public. On pense que l'un des six firmans confirme les modifications apportées par la commisiété de révision à certaines dispositions du Règlement organique touchant la régularisation des rapports entre les propriétaires et les paysans, et que l'autre firman confère au prince Stirbey les pouvoirs nécessaires pour toutes les mesures à prendre afin de garantir le maintien de la tranquillité publique, desormais confiée à ses soins virgilaux. »

Le régime quarantenaire des principautés danubiennes vient de recevoir de notables modifications que le journal moldave le *Zimbrul* du 28 avril fait précéder de ces réflexions :

« Le régime sanitaire établi sur le Danube vient d'éprouver des allégemens qui procureront sans contredit beaucoup d'utilité au commerce, une plus grande facilité dans les opérations et multipliers des principaux avec la capitale et les autres provinces de l'Empire. Ce premier pas, qui diminue les obstacles inhérents à toute quarantaine, est dû à l'état sanitaire satisfaisant de l'Orient ainsi qu'aux mesures adoptées depuis longtemps par la S. Porte et qui, ayant réussi à préserver l'Empire Ottoman de l'invasion de la contagion, ont déterminé plusieurs puissances à alléger aussi leur régime quarantenaire. Nous devons nous en féliciter comme de tout progrès qui tend à ranimer notre commerce, source principale de notre bien-être matériel. Nous reproduisons ci-après le texte de l'Auspiora du conseil administratif extraordinaire du 19/24 avril contenant les modifications apportées dans le régime de la quarantaine de Galatz.

Voici les modifications dont nous venons de parler :

« Le conseil administratif extraordinaire de Moldavie ayant pris connaissance de l'office de V. A. daté du 19 du courant sous N. 33, dans lequel à la suite des communications vous avez été adressées par les deux commissaires impériaux relatives à l'allégement du régime sanitaire existant, V. A. recommande au conseil d'aviser aux mesures nécessaires à ce sujet, en prenant pour base la suppression du quarantaine et la diminution des jours de quarantaine, savoir en vue l'art. 18e du règlement organique ainsi que les communications précitées et le procès-verbal du conseil administratif de Valachie, daté du 27 mars dernier, a cru sur ces bases devoir adopter des mesures en tout point conformes à celles qui ont été arrêtées en Valachie, afin que leur application dans les deux principautés fut identique et simultanée.

« Ces mesures sont les suivantes :

« Art. 1er Le régime de la purification quarantenaire pour les navires, équipages et marchandises sujets à contamination consistera seulement dans l'aération et dans la fréquente communication des équipages et des passagers avec leurs effets pendant le terme de leur aération. Par conséquent, la fumigation des bâtimens, marchandises et effets, ainsi que le *spoglio* pour les hommes, sont entièrement supprimés.

« Art. 2. Tous les navires qui entreront dans le port de la principauté provenant des ports de la Turquie d'Europe par le détroit de Constantinople, ou de Constantinople même, et qui se trouveraient pour d'une bonne santé, seront assujetis à un terme de 4 jours seulement.

« Art. 3. Si l'on y a eu un décès à bord résultant d'une maladie ordinaire, le terme sera porté à six jours.

« Art. 4. Le terme pour les équipages et les passagers sera également de 4 et de 6 jours d'après les circonstances susénoncées.

« Art. 5. Pour la purification des marchandises et autres effets, la fumigation sera remplacée par l'aération : quant aux marchandises ou effets non sujets à contamination, ils seront exposés pour le lavage ou l'immersion.

« Art. 6. Les animaux et les bestiaux sans exception seront purifiés seulement par le lavage et l'aéré.

« Art. 7. Les navires, équipages, passagers et marchandises sujets à contamination et provenant du littoral asiatique de la Mer Noire, seront assujetis au terme de 8 ou 10 jours, suivant le cas prévu par les articles 2, 3 et 4. Il en sera de même de tout coton brut en sacs, quelle que soit la provenance.

« Art. 8 Le terme de la purification des navires chargés de marchandises commencera du jour où ils auront eff ctué leur déchargement, et celui des bâtimens en lest, du jour où le gardien sanitaire sera mis à bord.

« Art. 9. Les navires qui n'auraient pas voulu se soumettre à la purification quarantenaire pour obtenir la libre pratique, pourront être reçus dans les ports aussitôt après leur arrivée pour charger leurs marchandises, sans être soumis pour cela à quarantaine ou à un tiro. Dès les, cas seulement où ces bâtimens ne se trouveraient pas munis des certificats requis ou qu'il fût prouvé que pendant la traversée ils ont eu des communications suspectes, ou qu'il y eut à bord cas de mort, en pareilles circonstances, ces bâtimens seront une observation de 14 jours y compris le temps écoulé depuis leur départ du dernier port.

« Art. 10 Les dispositions ci-dessus seront mises à exécution à dater du 16/28 avril courant sur toute la ligne quarantenaire. Leur action sera suspendue dans le cas où la peste viendrait à se manifester quelque part, ce qui nécessiterait un retour aux dispositions en vigueur et aux mesures sanitaires prescrites en vue du cas par le Règlement organique. »

Ces diverses dispositions ont été sactionnées, en ce qui concerne la Moldavie, par l'apostille suivante du prince Grégoire Ghika.

« Sont approuvées les mesures d'allégement du régime sanitaire arrêtées par le conseil Administratif extraordinaire ordonnance sera adressée à qui il appartient pour leur mise à exécution immédiate et publication en sera faite pour la connaissance de chacun. »

La même feuille contient l'article suivant :

« Le recensement des habitans de la principauté pour la 4e période qui ne devait s'effectuer que l'année prochaine 1852, aura lieu l'année courante conformément à l'intention de l'administration avec Messieurs les Comis s aires Impériaux des deux hautes Cours, d'après les dispositions prises par le conseil administratif et sanctionnées par S. A. le Prince; quant à la fixation de l'impossibilité pour tout contribuable, soit erreur qui en résulterait cette année-ci, il ne sera appliqué qu'à dater de l'année prochaine 1852. — Les instructions qui devront diriger dans leurs travaux les commissions nommées à cet effet dans les districts seront conformes à la teneur du Reglement § 7 dans lequel il est dit, en ce qui concerne le recensement des paysans dans les villages, que chaque liste de recensement sera confirmée par le propriétaire du village, ou à défaut de propriétaire par son délégué, par le curé et par les jurés, tous soumis d'après le Reglement à une égale responsabilité pour toute omission, soit erreur qui en résulterait dans les indications; de sorte que si par la suite il était découvert dans les listes de recensement quelque erreur désignant un nombre de paysans moindre que celui qui existerait en réalité, on procéderait à l'égard des coupables ainsi qu'il suit :

« A. Les habitans des villages seront tenus de payer le montant de la capitation, à compter du jour de l'inscription dans les rôles du recensement, de tous les paysans que l'on aurait soustrait à la formalité de l'inscription et ces derniers seront mis dans le rang des contribuables des villages qu'ils habitent.

« B. Le propriétaire ou son fondé de pouvoir qui aurait aidé à l'accomplissement d'un acte d'omission tel qu'il vient d'être spécifié, sera obligé de restituer tout le gain qu'il aurait perçu en sus du travail obligatoire des paysans ainsi soustraits à l'inscription; la valeur de cette restitution sera remise au village entier et sera employée à l'acquitement du surcroit des obligations qui pèseraient sur lui à raison du nombre d'hommes qui auraient été l'objet de cette omission. En outre, on fait savoir aux propriétaires et à leurs fondés de pouvoir que, pour des faits de cette nature, s'ils y participent, ils perdront le nombre des villageois qui d'après le règlement sous le nom de volonslouïbaches est exempté de toute redevance en leur faveur. Qu'ils n'auront point le droit de requérir les translations sur leurs terres des paysans qui, soustraits par eux primitivement à la formalité d'inscription, auraient plus tard changé de domicile, sans plus que de réclamer l'accomplissement des devoirs légaux de ces derniers, s'ils ont changé de domicile.

« Les commissions chargées du recensement lorsqu'elles découvriront des omissions de cette nature porteront les noms des individus qui en ont été l'objet sur la liste d'inscription et dans le rang des contribuables et marqueront ces noms d'un trait de plume; dans le compte rendu de leurs observations, elles spécifieront sur les registres du recensement les divers cas d'omission qu'elles auraient découverts. — Dans les cas prévus aux § A et B, les frais des commissions d'enquête seront à la charge des délinquants. »

---

« Le prince Grégoire Ghika a visité le 29 avril l'institut des jeunes filles, l'hôpital de St-Spiridion, et la prison du tribunal criminel. Il a fait aux détenus des exhortations, et leur a distribué des secours pécuniaires. »

---

D'après des nouvelles officielles de Lisbonne du 18 avril arrivées à Constantinople le 6 de ce mois, voie de Malte, le duc de Saldanha n'avait pu réunir sous ses drapeaux que le 1er et 5e bataillons de chasseurs avec lesquels il se trouvait du côté de Coimbra. Le duc a envoyé un aide-de-camp au comte de Casal, commandant la troisième division militaire à Oporto, avec une lettre, pour l'inviter à adhérer à la révolte, mais ce général lui a répondu par un refus, en protestant qu'il défendrait les prérogatives de la couronne jusqu'à la dernière extrémité.

Les gouvernemens civils de Portalegre, Bragance, Evora, Castello Blanco, Santarem, Beja, Taro, Brago, Porto, Coimbra, Villa Real, Leiria, Guarda, ont donné au gouvernement les assurances les plus positives de la parfaite tranquillité qui existait dans leurs districts respectifs, et les généraux commandans de toutes les divisions militaires assurent la loyauté des troupes sous leur commandement.

Le roi, à la tête de six régiments, était sorti de Thomar à la poursuite des révoltés.

---

La tentative d'insurrection du maréchal Saldanha paraît devoir échouer sans avoir jamais eu un caractère bien sérieux, sans que le maréchal ait même pu trouver dans la population ou dans l'armée un concours suffisant pour tenter la lutte contre le gouvernement.

Une dépêche télégraphique de Madrid, datée du 20 avril, à trois heures et demie du soir, porte en effet ce qui suit :

« D'après les dernières nouvelles de Portugal, l'insurrection marche à sa ruine. »

---

Avant-hier mercredi, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand-Vézir.

---

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui vendredi, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, et y a assisté à la prière de midi.

— Hier, le Sultan a assisté à la pose de la première pierre de la mosquée que son Auguste mère fait élever à Dolma-Bagtché. Cette cérémonie a eu lieu avec une grande pompe et le cérémonial usité en pareille circonstance.

— Lundi dernier, à l'occasion de la fête de *Cantil-Gnedjessi*, il y a eu *Biliab* au palais impérial de Tchéragan. Le Grand-Vézir, le Cheick-ul-Islam, tous les ministres, les hauts employés de la Porte et des diverses administrations y ont assisté.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédente feuille, Aali pacha, ministre des affaires étrangères s'est embarqué, mardi dernier, sur le bateau à vapeur de l'État le *Mistri-Bahri*, pour se rendre à Guemlek et de la à Brousse, où il doit prendre les eaux.

— A l'occasion de l'*intérim* du ministère des affaires étrangères qu'il remplit depuis le départ d'Aali pacha pour Brousse, Fuad éfendi a reçu à la Porte, ces jours derniers, les félicitations des ministres et des chefs de mission.

— Halil pacha, gouverneur-général de la province d'Altin, s'est rendu, jeudi de la semaine dernière, au palais impérial de Tchéragan, et a été admis à l'honneur de présenter ses respectueux hommages à S. M. le Sultan.

— Le départ du Surré-Emini pour la Mecque, aura lieu, dit-on, mardi prochain.

— Lundi dernier, 5, dans la matinée, est arrivé à Constantinople, à bord du bateau à vapeur le *Pluton*, M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près la Porte Ottomane. A bord du *Pluton* se trouvaient également Madame la marquise de Lavalette, ainsi que M. Benedetti, ex-consul de France à Malte, et M. le comte de Rochegune, attachés à la mission.

Dans la journée, M. le ministre a reçu successivement à bord M. de Gabriac, gérant les affaires, ainsi que les autres personnes de la légation, et les officiers français au service de la Turquie.

Le lendemain, mardi, sur l'avis qui en avait été donné par M. de Gabriac, un grand nombre de membres de la colonie française, ayant à leur tête les personnes de la légation, se sont dirigés vers l'échelle de Top-Hané pour y recevoir le nouveau ministre.

M. le marquis et Mme la marquise de Lavalette, suivis des personnes de la mission, du commandant du *Pluton*, d'une partie de l'état major de ce bateau à vapeur, des membres de la colonie et des officiers français en mission à Constantinople, se sont rendus au palais, où M. de Gabriac, au nom de ses concitoyens, a félicité le ministre de son heureuse arrivée.

M. le marquis de Lavalette a prononcé ensuite une allocution pleine de nobles sentiments, et donné l'assurance qu'il était venu pour continuer l'œuvre de son illustre prédécesseur, comptant d'ailleurs sur le concours des hommes capables de la colonie française pour atteindre un si noble but.

Avant-hier mercredi, M. le marquis de Lavalette, accompagné de M. de Gabriac, de M. Benedetti, de M. le comte de Rochegune et de M. Scheffer, remplissant les fonctions de premier drogman, s'est rendu à la Porte pour faire ses visites officielles. A son entrée, il a été reçu par Noureddin bey, drogman du divan impérial, et par Kismil bey, introducteur des ambassadeurs. Il s'est ensuite rendu chez le Grand-Vézir, chez le président du conseil d'État et chez le ministre des affaires étrangères qui lui ont fait un accueil plein de distinction. M. le marquis de Lavalette est rentré au palais de la légation dans la voiture du Grand-Vézir.

Le même jour, Madame la marquise de Lavalette a reçu la visite d'un grand nombre de dames de la haute société de Péra.

— On croit que M. le comte de Reculot, nommé premier secrétaire de la République française, arrivera à Constantinople par le prochain paquebot-poste.

— Mardi dernier, M. le baron N. W. Mollérus, ministre résident des Pays-Bas, est parti pour Brousse.

— Par ordonnance impériale d'hier, Eumer bey, intendant de Kismil pacha, membre du conseil d'état, est nommé écuyer de S. M. le Sultan.

— On sait que, depuis de la réorganisation de l'armée, le cinquième des troupes se licencie tous les ans. On pense que, cette année, le licenciement commencera demain à Haydar-Pacha, et qu'il sera continué dimanche et lundi au Seraskierat et à Top-Hane.

— Les bateaux à vapeur de l'État le *Mistri-Bahri* et le *Tahiri Bahri* qui avaient amené des troupes à l'île de Samos lors de la dernière insurrection étaient partis pour mercredi dernier avec ces mêmes troupes.

— Le bateau à vapeur autrichien le *Stambloul*, arrivé dimanche dernier de Trébisonde, avait à bord 400 soldats.

— Le bateau à vapeur anglais le *Tagus*, arrivé le même jour de Trébisonde, avait à bord 400 soldats.

— On nous écrit de Bucarest, sous la date du 1er mai :

« Le mouvement des troupes russes, commencé le 21 avril dernier, est en grande partie effectué. Deux quatre mille hommes sont partis de Bucarest où ne reste plus que l'état-major et quelques détachemens d'infanterie qui ont été passés en revue par le général Lüders arrivé ici le 26 avril, et qui quitteront notre ville demain. Le général Lüders la quittera après-demain, et le général Halim pacha trois jours après.

« M. Eugène Poujade, agent et consul-général de la République française dans les principautés danubiennes, est de retour ici depuis peu de jours de Paris. M. Huet, consul de France à Odessa, qui l'avait remplacé pendant son absence, et qui s'est acquis ici l'estime et les sympathies générales pour la droiture de son caractère, l'élévation de ses pensées et la distinction de son esprit, est attendu aujourd'hui même de la Petite-Valachie où il est allé faire une excursion. »

— On avait discuté plusieurs fois la question de numéroter les maisons et de mettre le nom des rues dans tous les quartiers de la capitale et des faubourgs; on a décidé tout dernièrement pour les étrangers, un avantage inappréciable et qui, entr'autres, empêchera une énorme perte de temps. Il serait à souhaiter que cette mesure fût successivement appliquée aux villes principales de la Turquie, dans la même pensée économique.

— Mardi dernier, dans l'après-midi, quatre faux-monnayeurs ont été arrêtés à Cour-Cerpe, par les ordres du ministère de la guerre, qui venait d'être instruit de leur criminelle industrie et du lieu où ils se trouvaient. Ils avaient déjà fabriqué pour deux millions de piastres de faux coinés de 250 p. l'un, qu'on a saisi. Ils ont été conduits aussitôt dans les prisons de la police, en attendant qu'on instruise leur procès. Mercredi ils ont comparu devant le conseil suprême de la justice. On dit que l'un des coupables est russe et les autres, sujets de la Porte.

*(Correspondance particulière.)*

SALONIQUE, 29 avril. — Comme le mandait notre correspondance du 15 de ce mois, il y a dans ce moment dans cette ville un grand concours de monde venu des arrondissemens voisins; ce sont des autorités séculières et spirituelles, musulmanes et chrétiennes, qui viennent entendre la lecture du firman impérial dont est porteur Sami pacha, inspecteur-général de la Roumélie, recevoir de lui des instructions analogues, présenter leurs griefs contre les abus, et, en un mot, prendre, de concert avec le pacha toute mesure nécessaire pour bien asseoir la réforme si heureusement introduite en Turquie. On avait annoncé pour samedi dernier la publication de cet important firman; en effet, ce jour-là, à 9 heures du matin, des préparatifs ont été faits au Tophané, forteresse près du quartier franc, dont sur la mer. L'enceinte a été envahie en un clin-d'œil par des Musulmans, Grecs, Juifs

(1) En 1817, le Sultan Mahmoud a fait construire en marbre blanc le Bend dont la position en était depuis long-temps indiquée entre le grand Bend de Belgrade et de *Belikli-Mandrès*. Ce nouveau Bend est moins considérable que les autres, et ses eaux passent sur deux ponts dirigées vers un Bach-Havouz qui est situé à deux-cents pas nord-est, et porte le nom de *Karandik-Havouz*, ou bassin de l'obscurité. Et en se réunissent ensuite à celle du grand Bend du l'aqueduc coudé de Pyrgos, et servent par conséquent à augmenter la provision d'eau que recevait Constantinople.

(2) Bach-Havous sont des bassins ordinairement de forme circulaire; placés dans des ravins, ils sont destinés à recueillir des eaux découvertes de leur direction naturelle, pour recevoir ensuite une direction

(1) *Lulé* signifie tuyau.

(2) *Souterrai* signifie équilibre d'eau.